

La construction en Bourgogne-Franche-Comté

- Juillet 2026 -

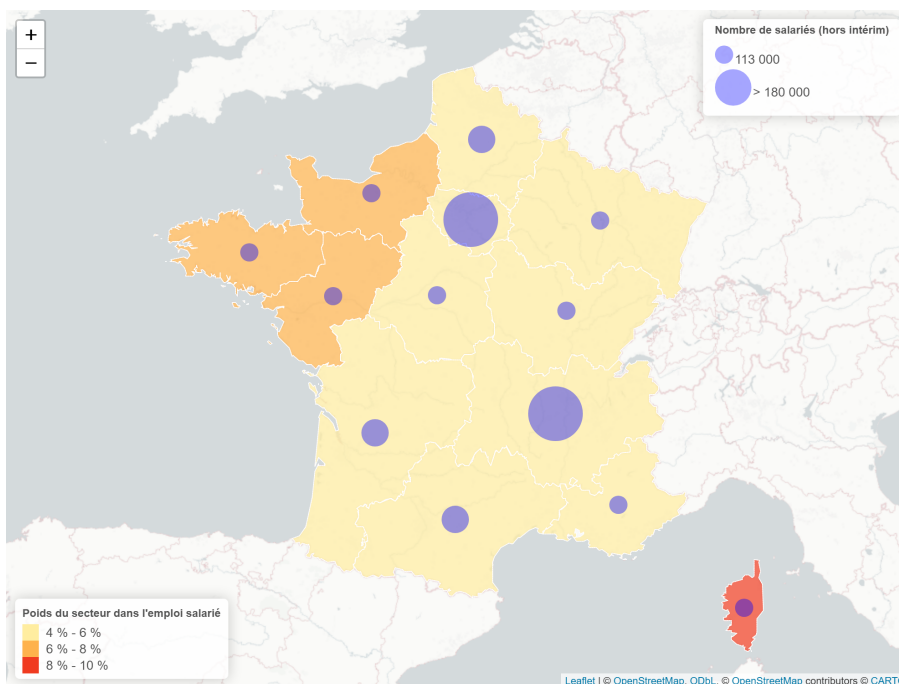
Dans la construction, un peu plus de 10 000 établissements sont présents en Bourgogne-Franche-Comté. En décembre 2025, près de 52 600 personnes sont employées dans ce secteur d'activité, soit 5,0 % des salariés de la région. Cette part est l'une des plus faibles des régions de France métropolitaine. Par ailleurs, environ 4 000 intérimaires y travaillent.

Fin 2025, l'activité continue de reculer en Bourgogne-Franche-Comté comme au niveau national. Dans son sillage, l'emploi salarié permanent diminue de nouveau au 4^{ème} trimestre 2025 : -0,4 % sur un trimestre et -1,2 % sur un an. Ce repli est comparable à la France (hors Mayotte). Cependant, après une année marquée par le repli des effectifs intérimaires (-4,5 % sur un an), ces derniers repartent à la hausse au cours du dernier trimestre 2025 (+3,5 %). Cette augmentation est plus importante qu'au niveau national (+0,4 %). En 2025, les embauches de salariés (hors intérimaires) sont inférieures par rapport aux années précédentes. Moins de la moitié des embauches sont effectuées en contrat à durée indéterminée (CDI). Dans ce secteur, le CDI est moins présent dans la région qu'au niveau national et sa part est restée stable par rapport à l'année dernière. Dans le même temps, le nombre de départs du secteur diminue également par rapport à 2024 mais il dépasse le niveau des recrutements en 2025. Les démissions restent le premier motif de rupture de contrat mais leur part diminue depuis trois ans. Les ruptures conventionnelles et les licenciements non économiques sont plus nombreux dans la construction par rapport à la moyenne de l'ensemble des secteurs d'activité de la région.

Présentation du secteur

Avec 5 % de personnes salariées dans la construction, la Bourgogne-Franche-Comté se situe **parmi les dernières régions françaises**.

Carte 1 | Poids du secteur dans la région comparativement au niveau national



Source : estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation : premier secteur employeur

En 2025, 14 561 salariés travaillent dans le secteur "Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation", soit **27 %** des personnes employées dans la construction.

Tableau 1 | L'emploi salarié par secteur détaillé

Secteur d'activité détaillé	Effectifs salariés en 2025	Part des effectifs dans le secteur (en %)
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	14561	27
Autres travaux de construction spécialisés	13517	25
Travaux de finition	12881	24
Démolition et préparation des sites	4435	8
Construction de routes et de voies ferrées	2742	5
Construction de réseaux et de lignes	2691	5
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	2687	5
Promotion immobilière	345	1
Construction d'autres ouvrages de génie civil	158	0

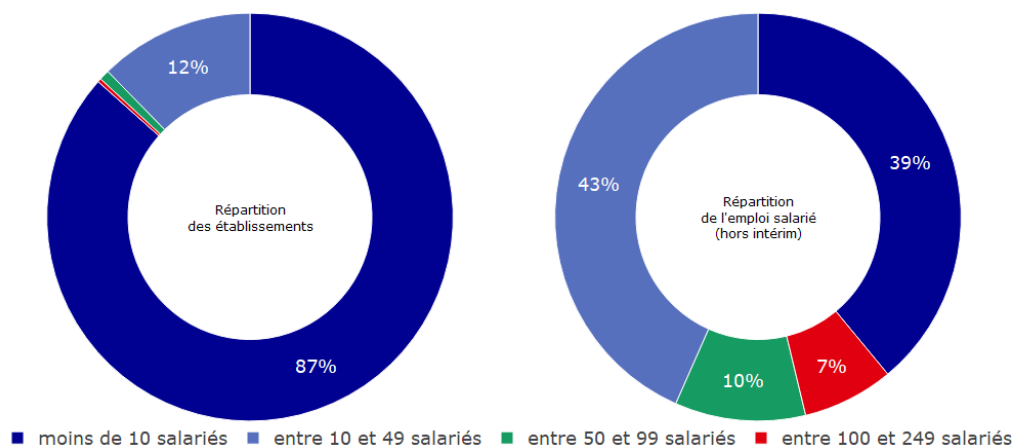
Source : Urssaf/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Les établissements employeurs

En 2024, **10 072 établissements** dans la construction se situent en Bourgogne-Franche-Comté.

1 243 établissements emploient entre 10 et 49 salariés. Ils concentrent **43 %** de l'emploi salarié du secteur.

Graph 1 | Taille des établissements



Source : Insee, Flores 2024/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Tableau 2 | Top 10 des établissements employeurs

	Département	Tranche d'effectifs	Secteur d'activité
ROGER MARTIN	21	entre 100 et 249 salariés	Construction de routes et de voies ferrées
ETABLISSEMENT DE COTE D'OR	21	entre 100 et 249 salariés	Construction de routes et de voies ferrées
PASCAL GUINOT VRD-PSACAL GUINOT RESEAUX	71	entre 100 et 249 salariés	Construction de réseaux et de lignes
S.N.C.T.P	21	entre 100 et 249 salariés	Construction de réseaux et de lignes
ACTEMIUM	21	entre 100 et 249 salariés	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
SPIE BUILDING SOLUTIONS	21	entre 100 et 249 salariés	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
SPIE FACILITIES	21	entre 100 et 249 salariés	Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation
ENTREPRISE BONGLET	39	entre 100 et 249 salariés	Travaux de finition
OXXO	71	entre 100 et 249 salariés	Travaux de finition
CONSTRUCTIONS DE GIORGI	25	entre 100 et 249 salariés	Autres travaux de construction spécialisés

Source : Insee, Flores 2024/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Travaux de finition : premier secteur en nombre d'établissements

Avec 2 997 établissements, le secteur "Travaux de finition" représente 30 % des établissements dans la construction en 2024.

Tableau 3 | Les établissements par secteur détaillé

Secteur d'activité détaillé	Nombre d'établissements	Part des établissements dans le secteur (en %)
Travaux de finition	2997	30
Autres travaux de construction spécialisés	2841	28
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	2707	27
Démolition et préparation des sites	669	7
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	344	3
Construction d'autres ouvrages de génie civil	233	2
Construction de réseaux et de lignes	102	1
Construction de routes et de voies ferrées	94	1
Promotion immobilière	85	1

Source : Insee, Flores 2024/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

L'emploi dans la construction

52 589 salariés permanents et 3 911 intérimaires travaillent dans la construction

En Bourgogne-Franche-Comté, **52 589 salariés** travaillent dans la construction au 4^{ème} trimestre 2025. À ces salariés permanents s'ajoutent **3 911 intérimaires** qui travaillent dans le secteur. Le nombre de salariés est le plus élevé en Côte-d'Or (12 547). La part de salariés travaillant dans la construction est la plus importante dans le Jura (6 %).

Tableau 4 | Chiffres clés sur l'emploi dans le secteur de la construction

4^{ème} trimestre 2025

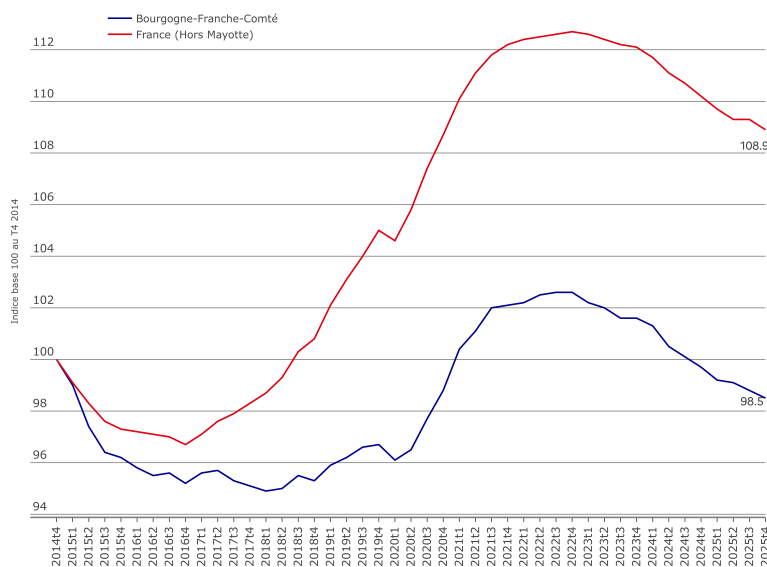
	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire			Emploi total		
	Effectifs	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Effectifs	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France (Hors Mayotte)	1 535 163	-0,4	-1,2	130 561	0,4	-2,5	1 665 724	-0,3	-1,3
Bourgogne-Franche-Comté	52 589	-0,4	-1,2	3 911	3,5	-4,5	56 500	-0,1	-1,5
Côte-d'Or	12 547	0,1	-1,5	1 030	1,2	-10,6	13 577	0,1	-2,3
Doubs	9 537	-0,6	-1,6	841	7,5	1,8	10 378	-0,0	-1,4
Jura	5 380	-0,4	-1,0	276	5,1	-5,1	5 656	-0,1	-1,2
Nièvre	3 114	0,2	-1,1	152	17,8	1,3	3 266	0,9	-1,0
Haute-Saône	3 358	0,5	1,0	125	9,0	-2,8	3 483	0,8	0,9
Saône-et-Loire	11 026	-0,7	-0,9	1 056	2,6	-0,5	12 082	-0,4	-0,8
Yonne	5 614	-1,2	-0,9	281	-4,2	-12,8	5 895	-1,3	-1,5
Territoire de Belfort	2 014	-0,1	-4,8	149	1,3	-7,2	2 163	0,1	-5,0

Source : estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

L'évolution de l'emploi dans la construction

Au 4^{ème} trimestre 2025, l'emploi salarié diminue dans la région (-0,4 %) et il recule en France (-0,4 %) (cf. tableau 4 et graph 2). Sur un an, l'emploi salarié est en nette baisse dans la région (-1,2 %). Au sein des départements, l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié permanent se situe entre -1,2 % dans l'Yonne et 0,5 % en Haute-Saône.

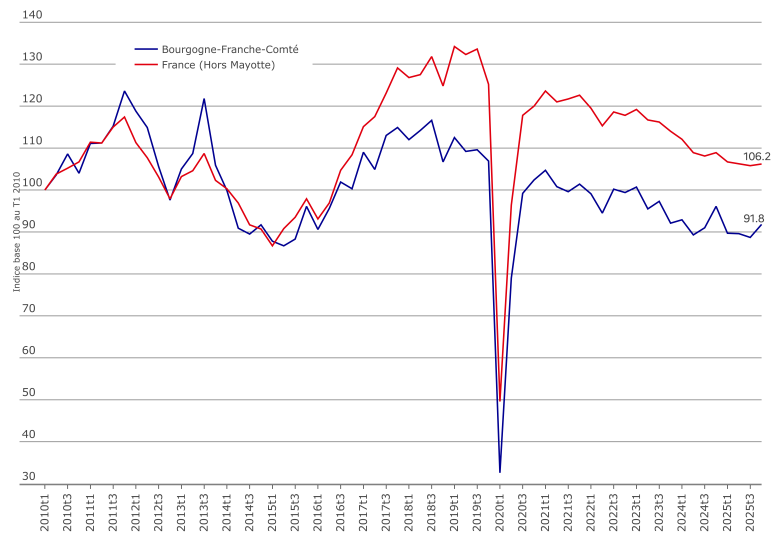
Graph 2 | Evolution de l'emploi salarié sur long terme



Source : estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre de salariés permanents dans la construction a diminué de -1,5 % entre le 4^{ème} trimestre 2014 et le 4^{ème} trimestre 2025 (8,9 % au niveau national).

Graph 3 | Evolution du recours à l'intérim sur long terme



Sources : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : En Bourgogne-Franche-Comté, le nombre d'intérimaires dans la construction a diminué de -8,2 % entre le 1^{er} trimestre 2010 et le 4^{ème} trimestre 2025 (contre une hausse de 6,2 % au niveau national).

Les mouvements de main-d'oeuvre

Les indicateurs de **mouvements de main-d'oeuvre** rendent compte du besoin en emploi des entreprises :

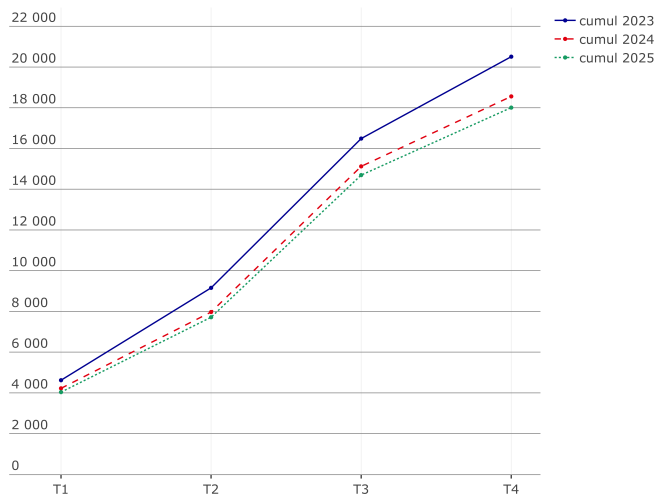
- le suivi et l'analyse des **embauches** permet d'appréhender les besoins et l'évolution des pratiques d'embauches des employeurs.
- le suivi des **sorties** et l'analyse des motifs permet de mieux comprendre les causes liées à ces départs (ex: retraite, démission, licenciement économique).

Champ de l'étude : secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Les volumes d'embauches

En 2025, **18 010 contrats de travail (CDD, CDI)** ont été signés dans le secteur de la construction, 550 de moins par rapport à l'an dernier. Les embauches sont également moins nombreuses qu'en 2023 où 20 510 contrats avaient été signés.

Graph 4 | Cumul annuel des embauches (CDD, CDI)



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : En 2025, **18 010** contrats (CDD, CDI) ont été signés dans la construction.

Evolution des embauches en CDI

Guide de lecture Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- les **pratiques d'embauches** évoluent-elles ?
- les **difficultés de recrutement** liées au secteur poussent-elles les établissements à proposer davantage de CDI ?
- existe-t-il une différence entre les activités du secteur ?

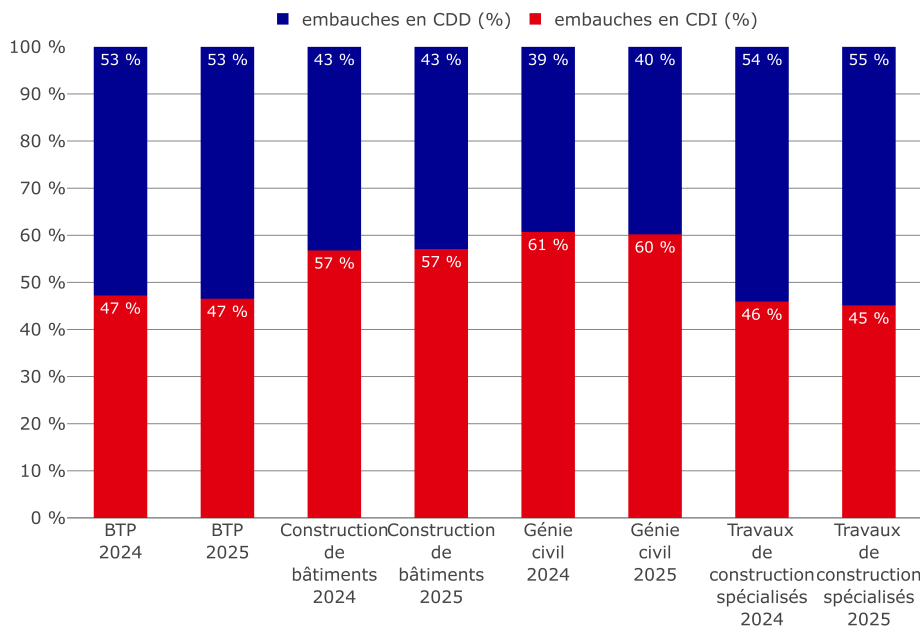
Dans le secteur de la construction, les embauches en CDI reculent par rapport à 2024, passant de 8 760 en 2024 à 8 380 en 2025. Les embauches en CDD sont inférieures à leur niveau en 2024. La part des CDI dans les embauches est restée stable (47 % en 2025).

Les **embauches en CDI** sont **majoritaires** dans les établissements de "construction de bâtiments". Entre 2024 et

2025, la part des CDI reste stable et s'élève à **57 % des recrutements** en 2025.

Dans les établissements de "génie civil", la part des CDI parmi les recrutements en 2025 est de **60 %** contre 61 % en 2024. Les **embauches en CDI** restent **majoritaires** mais reculent par rapport à l'an dernier.

Graph 5 | Volume et part de CDI parmi les embauches entre 2024 et 2025



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : En 2025, **8 380** CDI ont été signés dans la construction, soit 47 % des embauches (47 % en 2024).

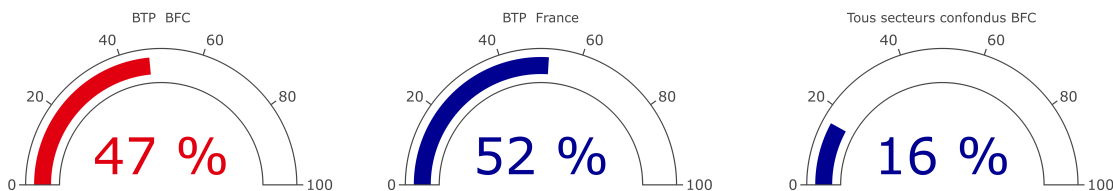
Un recours plus marqué au CDI

Guide de lecture Les indicateurs proposés ici visent à aider à la réflexion sur les problématiques suivantes :

- les embauches en CDI sont-elles plus fréquentes dans le secteur ?
- dans la région plus qu'ailleurs ?

En 2025, **47 % des salariés nouvellement embauchés ont signé un CDI** contre 16 % en moyenne dans la région.

Graph 9 | Comparaison de la part des CDI avec la moyenne nationale et régionale



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Principaux métiers recrutés en 2025

En 2025, 12 % des embauches dans la construction concernent des ouvriers non qualifiés du second oeuvre. Ils interviennent notamment dans la pose de cloisons, de fermetures, la peinture, l'électricité, et les finitions intérieures.

Tableau 6 | Métiers recrutés (Top 5)

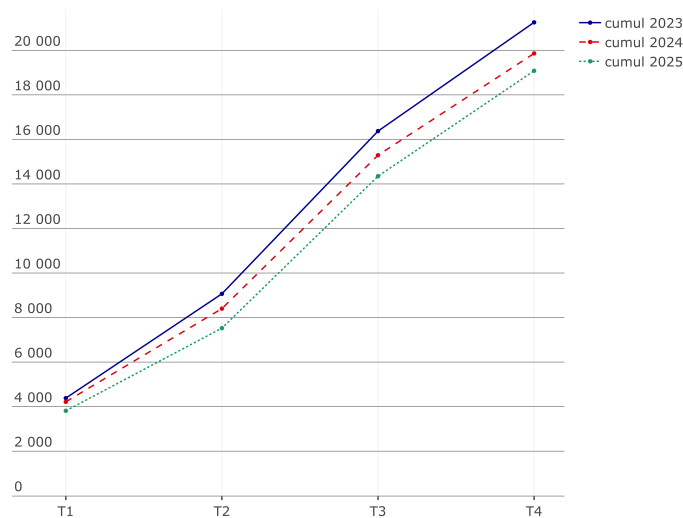
Métiers regroupés par famille professionnelle	Embauches 2025	Part (en %)	Part 2024 (en %)
B3Z20 : Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	1823	12	11
B0Z21 : Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment	1651	11	10
B2Z40 : Maçons	973	6	6
K0Z20 : Ouvriers non qualifiés divers de type artisanal	957	6	6
K0Z40 : Artisans et ouvriers qualifiés divers de type artisanal	830	5	4

Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Les départs de salariés

En 2025, environ **19 081 salariés** ont quitté la construction, 779 de moins par rapport à l'an dernier. Ces départs sont **moins nombreux** qu'en 2023 où le secteur enregistrait **21 256 départs**.

Graph 10 | Cumul annuel des sorties (CDD et CDI)



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : En 2025, le secteur de la construction enregistre **19 081 départs**.

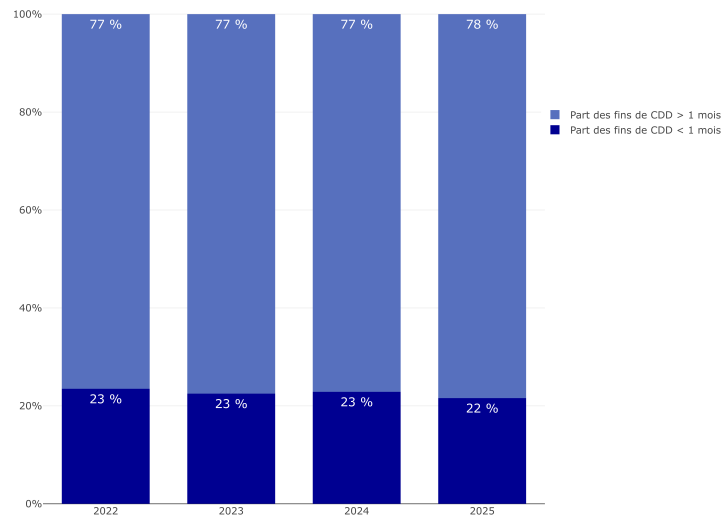
Les ruptures de contrat et fins de CDD

Guide de lecture Objectifs des indicateurs proposés :

- combien de contrats sont arrivés à terme ? comment anticiper ces **fins de contrat** pour maintenir les salariés dans une dynamique emploi et favoriser leur **accès à l'emploi durable** ?
- la part des **contrats précaires** CDD inférieure à 1 mois augmente-t-elle ?
- le volume des ruptures de contrat de travail augmente-t-il ?

Dans la construction, parmi les départs des salariés en 2025, environ **11 800** font suite à une rupture de contrat de travail et près de **7 300** à une fin de CDD. La durée des CDD demeure globalement stable : 22 % des CDD arrivés à terme duraient moins d'un mois.

Graph 11 | CDD < 1 mois parmi ceux arrivés à terme



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté

Lecture : en 2025, 22 % des CDD arrivés à terme duraient moins d'un mois.

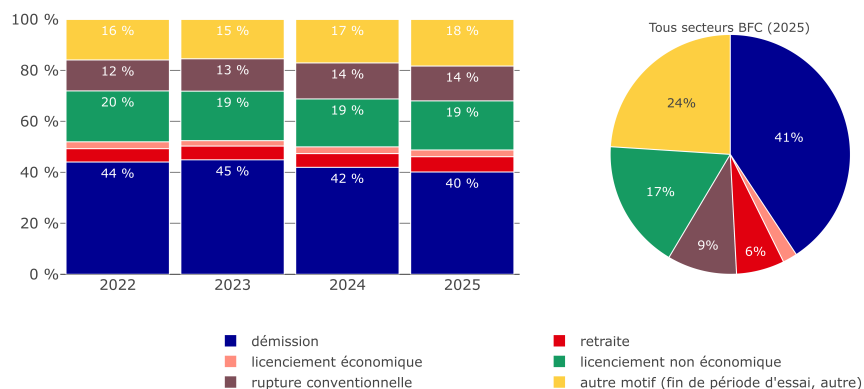
Les motifs de rupture de contrat de travail

Objectifs des indicateurs proposés :

- Le **choix de démissionner** est-il plus fréquent dans le secteur depuis 2022 ?
- Les **démissions** sont-elles **plus fréquentes** qu'ailleurs ? Cette information est intéressante à croiser au regard de la part des CDI parmi les embauches → enjeu de **fidélisation des salariés, de sécurisation de l'emploi et d'attractivité du poste**.
- Les **ruptures de contrats**, notamment les **départs non anticipés par les employeurs** comme les démissions, fins de période d'essai ou encore les licenciements non économiques, sont-elles plus nombreuses par rapport à 2024 ? → renforcement des **tensions de recrutement**.

Les ruptures de contrats de travail s'élèvent à **11 797** et représentent **62 %** des sorties enregistrées dans le secteur en 2025. Les départs faisant suite à **une démission** forment le **premier motif** de rupture de contrat de travail. Ils sont aussi fréquents dans le secteur de la construction par rapport à la moyenne régionale. Les départs faisant suite à un licenciement non économique représentent le deuxième motif de rupture de contrat et sont plus fréquents. Les ruptures conventionnelles sont quant à elles plus fréquentes par rapport à la moyenne régionale.

Graph 12 | Motifs des ruptures de contrat de travail, en %



Source : DARES-MMO/traitement Dreets Bourgogne-Franche-Comté.

Focus sur les mouvements de main-d'oeuvre en 2025

Les focus ci-dessous permettent d'éclairer notamment les problématiques suivantes :

- quelle est la **part de jeunes parmi les embauches** comparativement à ce qu'ils représentent dans l'emploi du secteur ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- les jeunes **signent-ils plus souvent un CDI** dans le secteur par rapport à ce que l'on observe en moyenne tous secteurs confondus ? Idem pour les femmes, les hommes et les seniors.
- le secteur recrute-t-il essentiellement des postes qualifiés / non qualifiés ?
- les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus nombreux à quitter le secteur qu'à y entrer ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.
- les salariés occupant un poste qualifié sont-ils plus souvent recrutés en CDI ? Idem pour les salariés occupant un poste non qualifié.

Focus sur les jeunes



17 % des salariés du secteur ont moins de 25 ans.

(source : Insee, RP 2022)

Embauches

7 557 entrées

42 % des entrées

(+ 2 pt(s) depuis 2024)

26 % ont signé un CDI

(contre 16 % des jeunes nouvellement embauchés tous secteurs confondus)



Départs

6 857 sorties

soit 36 % des sorties

(+ 2 pt(s) depuis 2024)

13 % occupaient un CDD < à 1 mois

parmi les ruptures de contrat : 41 % ont démissionné (contre 41 % des jeunes tous secteurs confondus).

Focus sur les seniors



23 % des salariés du secteur ont 50 ans ou plus.

(source : Insee, RP 2022)

Embauches

1 988 entrées

soit 11 % des entrées

(0 pt(s) depuis 2024)

58 % ont signé un CDI

(contre 10 % des seniors nouvellements embauchés tous secteurs confondus)



Départs

3 249 sorties

soit 17 % des sorties

(+ 1 pt(s) depuis 2024)

6 % occupaient un CDD < à 1 mois

parmi les ruptures de contrat : 22 % ont démissionné (contre 24 % des seniors tous secteurs confondus).

Focus sur les femmes



13 % des salariés du secteur sont des femmes.

(source : Insee, RP 2022)

Embauches

1 942 entrées

soit 11 % des entrées
(+ 1 pt(s) depuis 2024)

53 % ont signé un CDI

(contre 13 % des femmes nouvellements
embauchés tous secteurs confondus)



Départs

1 919 sorties

soit 10 % des sorties
(0 pt(s) depuis 2024)

9 % occupaient un **CDD < à 1 mois**

parmi les ruptures de contrat : 32 % ont démissionné
(contre 42 % des femmes tous secteurs confondus).

Focus sur les hommes



87 % des salariés du secteurs sont des hommes.

(source : Insee, RP 2022)

Embauches

16 063 entrées

soit 89 % des entrées
(-1 pt(s) depuis 2024)

46 % ont signé un CDI

(contre 22 % des hommes nouvellements
embauchés tous secteurs confondus)



Départs

17 159 sorties

soit 90 % des sorties
(0 pt(s) depuis 2024)

8 % occupaient un **CDD < à 1 mois**

parmi les ruptures de contrat : 41 % ont démissionné
(contre 39 % des hommes tous secteurs confondus).

Focus sur les postes qualifiés

Embauches de salariés pour un poste qualifié

7 439 entrées

soit 48 % des entrées
56 % ont signé un CDI

(contre 22 % tous secteurs confondus
parmi les postes qualifiés)



Départs de salariés qui occupaient un poste qualifié

8 190 sorties

soit 49 % des sorties
parmi les ruptures de contrat : 44 % ont démissionné
(contre 41 % des salariés qui occupaient
un poste qualifié tous secteurs confondus).

Focus sur les postes non qualifiés

Embauches de salariés pour un poste non qualifié

5 688 entrées

soit 37 % des entrées
26 % ont signé un CDI
(contre 13 % tous secteurs confondus
parmi les postes non qualifiés)



Départs de salariés qui occupaient un poste non qualifié

5 887 sorties

soit 36 % des sorties
parmi les ruptures de contrat : 38 % ont démissionné
(contre 42 % des salariés qui occupaient
un poste non qualifié tous secteurs confondus).

Sources et méthodes

La donnée structurelle du **nombre d'établissements** provient du fichier Flores de l'Insee (« **Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié** »).

Les **évolutions de l'emploi salarié** (hors intérim) sont calculées à partir des **estimations trimestrielles de l'emploi salarié** produites conjointement par l'Insee, l'Acoss et la Dares. Les effectifs salariés diffusés correspondent au « nombre de salariés inscrits durant la dernière semaine de la période » renseigné dans la Déclaration sociale nominative (DSN). Les alternants font partie des effectifs salariés.

Les **mouvements de main-d'œuvre** recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (CDD/CDI), la durée des contrats et les motifs de rupture.

L'intérim : depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques d'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les relevés mensuels de mission (RMM) adressés à France Travail par les établissements de travail temporaire. À partir de cette information, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels. Ces statistiques intègrent les contrats à durée indéterminée intérimaires (CDII).

Définitions

Les **embauches** (entrées) et les **départs** (sorties) sont des flux de main-d'œuvre qui n'intègrent ni les transferts entre établissements d'une même entreprise, ni les entrées/sorties en mission d'intérim. La différence entre les entrées et les sorties ne reflète qu'approximativement l'évolution de l'emploi, la démographie des entreprises étant partiellement prise en compte dans les données de mouvements de main-d'œuvre, notamment pour les établissements de moins de 50 salariés.

Catégorie socioprofessionnelle : les personnes en emploi sont réparties selon leur groupe socioprofessionnel agrégé tel que défini par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). La PCS classe la population en fonction de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Six catégories sont distinguées : agriculteurs exploitants ; artisans, commerçants et chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires ; employés ; ouvriers.

À l'aide des **travaux** de l'Insee, nous distinguons, au sein des ouvriers et des employés, les **emplois qualifiés** et les **emplois non qualifiés**. Les ouvriers non qualifiés regroupent : ouvriers non qualifiés de type industriel (poste 67), de type artisanal (68) et ouvriers agricoles (69). Pour les employés non qualifiés, la distinction repose sur la nomenclature à 4 chiffres : agents de service (525a-d), agents de surveillance et de sécurité (533c, 534a), standardistes et opérateurs de saisie (541d, 542b), caissiers ou vendeurs non qualifiés (551a, 552a, 553a, 554a, 554h, 554j, 555a), serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme (561a, 561d-f), assistants maternels (563a), aides à domicile et aides ménagères (563b), employés de maison (563c), concierges et gardiens d'immeubles (564a), employés des services divers (564b).

Pour en savoir plus

« **L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, avril 2026.

« **Le marché du travail se dégrade en Bourgogne-Franche-Comté** », Insee-DRAAF-DREAL-DREETS-Urssaf Bourgogne-Franche-Comté, Synthèse annuelle économique régionale - 2025, avril 2026.

« **Indicateurs Trimestriels Régionaux** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2026.

« **Indicateurs Trimestriels Départementaux** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2026.

« **Indicateurs Statistiques Territoriaux** », DREETS Bourgogne-Franche-Comté, mai 2026.

« **Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail** », DREETS et France Travail, mai 2026.

« **Tableau de bord de la conjoncture Bourgogne-Franche-Comté** », Insee.

« **La conjoncture en Bourgogne-Franche-Comté** », Banque de France, mai 2026.

Directeur de la publication : Simon-Pierre EURY Conception et réalisation : Service études Statistiques évaluation (SESE), Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Bourgogne-Franche-Comté - 5 place Jean Cornet – 25041 Besançon Cedex. www.bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr Pour toute demande d'information : dreets-bfc.statistiques@dreets.gouv.fr